

préférence au Manitoba, allez au Nord-Ouest. Cette région qui vaut, au point de vue agricole, n'importe quelle région exceptionnellement favorisée du territoire américain, a en outre cet avantage, qu'elle est partie intégrante du pays et que l'on y jouit de toutes les libertés que la belle et large constitution canadienne assure à ceux qui lui ont prêté allégeance."

Nous approuvons sans réserve cette manière de voir.

— On lit dans un journal politique : " Les Curés vont se battre pour lui comme des lions."

Dans les élections futures comme dans les élections passées, les curés suivront à la lettre la direction donnée par l'autorité ecclésiastique.

Théologie à l'usage des gens du monde

Le Pape est-il infallible lorsqu'il déclare *bienheureux* un serviteur de Dieu, et sa sentence doit-elle être considérée comme un article de foi ?

Le jugement que porte le Souverain Pontife dans une cause de béatification, extrajudiciaire ou par voie judiciaire, n'est ni infallible, ni un article de foi ; mais il serait impie et téméraire de le mettre en doute. C'est l'opinion de Benoît XIV, qui s'appuie sur les formalités du procès de canonisation.

La béatification est extrajudiciaire, lorsque le Souverain Pontife ne fait que confirmer un culte déjà ancien, sans discuter les vertus et les miracles du serviteur de Dieu.

A une certaine époque, les évêques déclaraient *Bienheureux* les serviteurs de Dieu, mais il n'avaient à aucun titre le privilège de l'infaillibilité, et l'on cite des cas de béatification où ils se sont gravement trompés. Depuis longtemps le privilège de la béatification est réservé au Pape.

En est-il de même pour la canonisation ?

Au point de vue de la croyance, nous devons croire comme étant de foi que celui que le Pape déclare saint est saint ; comme absolument certain que le Pape est infallible dans sa décision, sans que ce soit de foi ni proche de la foi. Par conséquent, nous devons honorer ce saint du culte de *dulia*, vénérer sa mémoire et ses images, l'invoquer et ne nous permettre, ni sur lui, ni sur son culte, la moindre critique.

Saint Thomas donne quatre raisons en faveur de l'infaillibilité du Pape en matière de canonisation. Première raison, le Pape